

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Corte, le 9 octobre 2017

L'Université de Corse accueille le Conseil d'Administration de la SATT Sud-Est, l'accélérateur du transfert de technologies

**Jeudi 12 octobre 2017 (moment dédié à la presse à 13h30)
Plateforme STELLA MARE, Biguglia**

L'Université de Corse accueillera le Conseil d'Administration de la SATT Sud-Est jeudi 12 octobre 2017 au sein de la Plateforme STELLA MARE (CNRS / Université de Corse) à Biguglia. Un moment sera dédié à la presse à 13h30.

La SATT Sud-Est (Société d'Accélération du Transfert de Technologies Sud-Est), "l'accélérateur du Transfert de Technologies", développe la compétitivité des entreprises par l'innovation issue de la recherche publique des régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grâce à des programmes de maturation des inventions issues des laboratoires de recherche publique régionaux sur les plans juridique (propriété intellectuelle), économique (marché) et technologique (preuve de concept), son cœur de métier réside dans le transfert des technologies innovantes de ses actionnaires et membres fondateurs vers le monde socio-économique par la concession de licences d'exploitation à des entreprises, ou encore par sa participation à la création de start-up.

La SATT Sud-Est est une SAS créée en 2012 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir. Ses actionnaires sont les Universités d'Aix-Marseille, Nice Sophia Antipolis, de Toulon, d'Avignon et des Pays de Vaucluse, de Corse Pasquale Paoli, l'Ecole Centrale Marseille, le CNRS, l'Inserm et la Caisse des Dépôts. L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille et le CHU de Nice sont partenaires fondateurs non actionnaires. La Société valorise un potentiel de plus de 10 000 chercheurs et doctorants et 200 laboratoires de recherche dans les établissements actionnaires. Depuis sa création, la SATT Sud-Est a investi 20 M€ en maturation.

L'Université de Corse a signé une convention avec la SATT Sud-Est en janvier 2012 régissant les modalités de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle issue des laboratoires de l'établissement.

Pour la première fois, le 12 octobre 2017, l'Université de Corse accueillera dans ses locaux à Biguglia, un Conseil d'Administration de la SATT Sud-Est. Cette séquence sera l'occasion également de présenter aux Administrateurs des autres établissements actionnaires de la Société, les activités de recherche et de service en lien avec les laboratoires de notre établissement. Enfin, la situation du portefeuille de propriété intellectuelle de l'Université de Corse sera proposée et mise en perspective en termes de maturation et de valorisation.

Représentant 2,1% de la part de capital détenue par la totalité des établissements de la recherche publique (hors part de l'Etat), l'Université de Corse représente pour la SATT Sud-Est au 30 août 2017 :

- 2,9% du nombre de déclarations d'invention SATT déposées,
- 3% du nombre de titres de propriété intellectuelle déposés,
- 0,1% du nombre de brevets et 11,5% des dépôts de codes de programmes,
- 2,4% du nombre de projets de maturation engagés,
- 2,7% du nombre de licences concédées à des acteurs socio-économiques.

Depuis 2012, cela correspond à 18 déclarations d'invention parmi lesquelles 2 brevets (ainsi qu'un projet de brevet pour lequel la SATT est mandatée par l'Université de Corse et 2 études de brevetabilité en cours), 6 dépôts de code source de programmes et 1 start-up.

CONTACTS PRESSE

Université de Corse

Marc MUSELLI, Vice-Président de la Commission de la Recherche

07 78 25 16 03 | marc.muselli@universita.corsica